

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024

Commune de Mansigné,

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2024 à 20 h 30 à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Maire de Mansigné.

Membres présents : M. BOUSSARD François – Mme DAVID Isabelle – M. DESMARES Romain – Mme ROGER Florence – Mme IGLESIAS Valérie — M. VILLATEL-BUCHERT Willy – M. BONHOMMET Alain – M. DOIRE Vincent — M. TOUCHARD Jérôme – Mme EHERMANN Céline – M. BIGOT Frédéric – M. BENTZ Gérard - Mme BATAILLE Martine - M. LOYER José

Absents excusés :

Mme BOURMAULT Cassandra – Mme LEQUIMENER Christiane – Mme MARREAU Claire

Absents : M. LAUNAY Philippe - Mme GRUDÉ Mélanie -

Le conseil municipal a désigné Mme Bataille Martine pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025
- Projet M.A.M (Maison d'assistantes maternelles)
- Projet Médibus
- Devis installation et fourniture structures jeux pour école
- Devis travaux de voirie
- Véolia : bilan annuel sur le système d'assainissement année 2023
- Affaires diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 02 avril 2024, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35/2024 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2025

Le conseil municipal a procédé publiquement, conformément à l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024, au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste générale des électeurs pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises appelés à siéger au cours des assises de l'année 2025. Le tirage au sort est le suivant :

Madame CABARET Blandine, 1 rue des courbes 72510 MANSIGNÉ
Madame DEMUER Stéphanie, 15 rue des nocheries 72510 MANSIGNÉ
Monsieur DENIS Stéphane, 1 ter rue de St Jean de la Motte 72510 MANSIGNÉ

DELIBERATION N° 36/2024 : PROJET M.A.M (Maison d'assistantes maternelles)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux visites du logement « rue du plessis » à Mansigné, pour le projet M.A.M (Maison d'Assistantes Maternelles) en lien avec des porteuses du projet, il y a lieu de se prononcer sur le souhait d'avoir une M.A.M sur la commune.

Le nombre d'assistantes maternelles ne suffit pas aujourd'hui à satisfaire la demande des parents, le projet M.A.M va pouvoir compléter les effectifs manquants sur notre commune, également au niveau de l'école dès que les enfants auront l'âge d'être scolarisés.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de valider le projet d'ouvrir une M.A.M (Maison d'Assistantes Maternelle) sur la commune de Mansigné.

DELIBERATION N° 37/2024 : PROJET ACQUISITION BIEN IMMOBILIER « rue du plessis »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la décision d'ouvrir une M.A.M (Maison d'assistantes maternelle) sur la commune de Mansigné, il y a lieu de se prononcer sur l'acquisition ou non du bien suivant :

- Parcelle section AE N° 41 d'une superficie de 596 m² appartenant aux Consorts VAIDIE, comprenant une maison d'habitation d'environ 116 m² (avec garage)

Le bien est en vente à 147 000.00 € (frais d'agence inclus) auprès des Agences du Loir de Luché-Pringé.

Le conseil municipal,
Après avoir visité préalablement le site,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de faire une proposition d'achat à 140 000.00 € (frais d'agence inclus),
Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N° 38/2024 : PROJET MEDIBUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département a pris contact avec la commune de Mansigné pour le déploiement d'un Médibus. Encadrement par une infirmière et un médecin.

Ce médibus fera un passage sur notre commune 1 journée par semaine. Cela concerne les patients qui n'ont pas de médecins traitants, dans un rayon de 25 km aux alentours.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour accueillir un médibus sur la commune de Mansigné.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire (convention...)

DELIBERATION N° 39/2024 : DEVIS INSTALLATION ET FOURNITURE JEUX ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer la structure de jeu qui était côté jardin à l'école maternelle, jeu qui avait été enlevé car il n'était plus aux normes.

Présentation des devis pour la fourniture et l'installation d'une structure :

- Devis pro ludic pour fourniture et installation d'une structure pour un montant HT de 10 296.64 €
- Alban Rohée pour la préparation du terrain aire de jeux (décaissement – fourniture et pose rondins – pose géotextile et apport gravillons) pour un montant HT de 3 223.00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour ces deux devis pour un montant total HT de 13 519.64 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024.

L'emplacement sera précisé après le rendez-vous avec un architecte prochainement.

DELIBERATION N° 40/2024 : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché travaux voirie avec TPPL pour une enveloppe de 75 000.00 € HT annuelle.

Propose de laisser les devis en attente de la réunion du 6 juin pour l'aide à la voirie communale et également de faire le point avec les autres communes et l'entreprise TPPL.

Ci-dessous la liste des travaux retenus :

- Chemin de la hallerie
- Chemin du petit poyer
- Chemin de bel air
- Passage école du lac à cantine
- Rue de tivoli
- Chemin du boucher perricher
- Route de luché et boulevard du fromenteau
- Parking services techniques
- Chemin de clacaux
- Chemin la goulinière
- Chemin de la courbe
- Rue du champ de foire

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide la liste des travaux mais pas les devis dans l'attente de mise à jour de ces devis.

DELIBERATION N° 41/2024 : VEOLIA – bilan annuel de fonctionnement année 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2023 (système de collecte et système de traitement).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service : il est mis à la disposition des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport.

AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATION N°42/2024 : DEVIS REALISATION SITE INTERNET – REPORTAGE PHOTOS, IMAGES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à notre demande auprès d'un nouveau fournisseur, il y a lieu de remplacer le site internet actuel de la collectivité qui n'est plus adapté et difficile au niveau gestion.

Présentation des devis à savoir :

- | | |
|--|------------|
| - Société ELECTRIC DOG basée à Neuvy le Roi | |
| - création site internet | 4 500.00 € |
| - Maintenance annuelle | 456.00 € |
| - Reportage photo (sol – aériennes – visites virtuelles) | 696.00 € |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour ces deux devis pour un montant total HT de 5 196.00 € et 456.00 € HT de maintenance annuelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N° 43/2024 : COMPETENCE « Police de publicité »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avant le 1^{er} janvier 2024, les compétences en matière de police de la publicité étaient partagées entre le Préfet et le Maire selon certaines communes.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire avec dans certains cas un transfert au président de l'EPCI.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer avant le 1^{er} juillet 2024 et émettre un avis sur le transfert de la compétence de police de publicité et l'instruction des autorisations et déclarations préalables de l'affichage de publicité (AP et DP) à l'EPCI ? (Communauté de Communes Sud Sarthe)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour que la commune de Mansigné conserve la compétence de « Police de publicité ».

Informe la Communauté de Commune Sud Sarthe de cette décision.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres bénévoles de l'association de gestion de la bibliothèque demandent l'avis du conseil municipal pour mettre en place la gratuité de l'accès et au prêt de livres, il ne sera plus demandé de cotisations aux abonnés.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de gratuité des cotisations.

DELIBERATION N° 44/2024 : ACHAT D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'un véhicule en prévision du remplacement du Partner qui est vieillissant mais qui est conservé jusqu'à la fin.

Le choix se fait sur un véhicule d'entreprise BOXER Diesel, tout équipé, avec casiers, galerie, attelage remorque, offre de prix à 15 000.00 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis favorable pour l'achat du véhicule avec offre de prix à 15 000.00 €.
Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants (avec contrôles et réparations en cas de besoin et carte grise en + des 15 000.00 €)

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024.

FESTIVAL JEUNE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous pouvons candidater pour accueillir la 10^{ème} édition de « Malices au Pays » organisé par le PETR Pays Vallée du Loir.

Avis favorable.

DELIBERATION N° 45/2024 : DEVIS PANNEAUX SIGNALISATIONS SWIN GOLF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la signalétique pour le swin golf, plan, accueil et N° de parcours.

Présentation du devis à savoir :

CréActiv – Mansigné – fabrication panneaux « plan swin golf » et « accueil swin golf »
Et lot plaquettes N° de parcours
Montant HT de 2 290.00 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par 13 voix pour, Monsieur Loyer José n'ayant pas pris part au vote.
Emet un avis favorable pour ce devis,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N° 46/2024 : DEVIS MARQUAGE AU SOL ECOLE DU LAC
« PRIMAIRE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors d'un conseil d'école, les parents d'élèves avaient demandé qu'il soit fait un marquage au sol à l'extérieur de l'école du lac « primaire » soit une zone non-fumeurs.

Présentation du devis à savoir :

CréActiv – Mansigné – (pochoir adhésif et peinture blanche de sol pour goudron –mise en forme fichier)

Montant HT de 485.00 € (TTC 582.00 €)

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par 13 voix pour, Monsieur Loyer José n'ayant pas pris part au vote.
Emet un avis favorable pour ce devis,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024.